



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAINT-MÉEN MONTAUBAN**
Manoir de la Ville Cotterel
46 Rue de Saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
Tél : 02 99 06 54 92 - Fax : 02 99 06 61 66

GUIDE DE DEMATERIALISATION

Certains marchés font l'objet d'une procédure dématérialisée.
Ladite procédure permet aux candidats de retirer le dossier de consultation (1) et de déposer leur offre (2) sur le site : e-megalis à l'adresse : <https://marches.e-megalisbretagne.org/>

1. Retrait du dossier de consultation

Dès la publication de l'avis d'appel à la concurrence, le dossier de consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://marches.e-megalisbretagne.org>.

Conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 28 août 2006 relatif à la procédure de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, le règlement de la présente consultation peut être librement consulté et téléchargé sans identification préalable.

Conseil aux candidats : Lors de la demande de DCE, le candidat est invité à préciser le nom de l'entreprise, le nom de la personne physique souhaitant les documents, et à indiquer une adresse électronique (e-mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique.

En, effet, toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation devront donc vérifier très régulièrement les messages reçus à cette adresse électronique.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

2. Transmission des offres

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le profil d'acheteur (site e-megalis), une documentation et une assistance technique sont proposées.

L'attention des candidats est attirée sur la possibilité offerte au soumissionnaire de procéder à un diagnostic en ligne de la configuration du poste utilisé pour répondre et de réaliser un essai de dépôt d'offre via les menus « Tester la configuration de mon poste » et « Consultation de test ».

2.1 Pré-requis : Certificat électronique

La réponse par voie électronique aux consultations sur la plate-forme nécessite l'utilisation d'un certificat de signature électronique, et l'installation sur l'ordinateur du candidat du logiciel Java, téléchargeable en ligne

Attention : Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le candidat ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en anticipe l'acquisition ou le renouvellement le cas échéant.

Les documents doivent être signés par les candidats grâce à un certificat de signature électronique répondant aux conditions suivantes :

- Pour les marchés publics dont la date limite de réception des offres est prévue entre le 1er octobre 2012 et le 18 mai 2013 : les certificats PRIS V1 ou ceux issus du Référentiel Général de Sécurité (RGS) sont acceptés ;
- Pour les marchés publics dont la date limite de réception des offres est postérieure au 18 mai 2013 : seuls les certificats RGS sont acceptés ;
- Les formats de signature électronique acceptés sont : XAdES, PAdES, CAdES.

A défaut, les candidatures et les offres transmises par voie électronique concernées sont rejetées.

2.2 La Signature électronique

Il est impératif que la personne habilitée dans l'entreprise à signer le marché, appose sa signature électronique directement sur chacune des pièces devant être signés (notamment DC1, DC2, Acte d'engagement, Bordereau de prix...).

La signature d'un fichier Zip contenant plusieurs documents ne vaut pas signature de chacun d'entre eux. C'est pourquoi les pièces (pour lesquelles la signature est exigée) insérées dans le dossier ZIP doivent être signées avant de générer le ZIP.

En cas de groupements d'opérateurs économiques sur le fondement de l'article 51 du code des marchés publics, il incombe au mandataire du groupement d'assurer la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

2.3 Irréversibilité du choix du mode de transmission

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

Par contre le choix du mode de transmission est irréversible et global. Une candidature ou une offre remise à la fois sous forme électronique et sous forme papier sera déclarée irrecevable.

- Le double envoi sur support papier et support électronique est interdit
Toutefois, conformément à l'article 56-I du code des marchés publics, le candidat peut transmettre (avant la date et l'heure limite) une copie de sauvegarde (sur support CD-ROM), sous enveloppe cachetée, qui comprendra les informations suivantes :
Référence et objet du marché
Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis
- Le panachage des deux modes (c'est-à-dire transmission de la candidature sur support papier, puis transmission de l'offre sur support électronique ; ou inversement) est interdit.

Cependant, le candidat ayant dématérialisé sa réponse peut toujours envoyer sur support papier ou par voie postale certains éléments demandés par la collectivité qui ne peuvent pas être dématérialisés (échantillons,...). Il peut aussi envoyer des documents papier numérisés, à condition qu'ils soient signés électroniquement. Dans ce cas les documents scannés devront avoir une définition adaptée à la fois à la lisibilité et au poids de l'image obtenue ;

Il n'est pas accepté d'autres formes de dématérialisation que via le site internet e-megalis.

2.4 Format de documents recommandés par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur recommande aux candidats de recourir aux extensions de fichiers suivantes pour l'envoi des pièces de candidature et d'offre de la présente consultation :

- Pour les documents .doc, .rtf, .zip, .xls, .pdf, .ppt compatible Microsoft Office 2007.
- Pour les plans : dwg (Autocad 2000)
- Pour les images : jpeg

Les candidats qui recourent à un format autre que ceux listés ci-dessus devront, sous peine d'irrecevabilité des candidatures et des offres concernées, mettre à la disposition du pouvoir adjudicateur les moyens de lire les documents en question.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique au pouvoir adjudicateur mais qui ne pourraient être ouvertes et lues par celui-ci donnent lieu, de sa part, à l'ouverture de la copie de sauvegarde, conformément aux dispositions des articles 9 et 11 de l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics.

2.5 Cas des logiciels malveillants

Avant transmission de sa réponse, le candidat devra procéder à un contrôle antivirus de tous les fichiers constitutifs de son offre.

Après ouverture de l'enveloppe, la Communauté de communes procèdera à une analyse antivirus des fichiers. Tout fichier contenant un virus peut faire l'objet d'un archivage de sécurité et être réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat en sera informé.

2.6 Offres électroniques hors délai

Après la date et l'heure limites de remise des offres de la présente consultation, aucune candidature et offre ne pourra être déposée par voie électronique sur la plate-forme. Le dépôt de l'offre est horodaté et donne lieu à un accusé de réception envoyé par mail confirmant la date et l'heure de réception de manière certaine. Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de l'offre sur la plate-forme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

En outre, conformément à l'article 48 du code des marchés publics, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

2.7 Assistance :

En cas de question ou de difficulté lors du retrait ou de la réponse, les candidats sont invités

- à consulter le guide d'utilisation à destination des opérateurs économiques (disponible sur la plateforme de dématérialisation)

- à appeler le service support au : 0 820 20 77 43

Le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Cette procédure permet aux candidats de retirer le dossier de consultation (1) et de déposer leur offre (2) sur le site : e-megalis à l'adresse : <https://marches.e-megalisbretagne.org/>.